

Fiche de données de sécurité

SECTION 1 : IDENTIFICATION		
Nom du produit :	Foaminator® sec	
Nom commun :	Poudre antimousse sèche	
Description chimique :	Poudre antimousse	
Usages recommandés :	Adjuvant agricole. Consulter l'étiquette du produit pour une liste complète des usages recommandés et des sites d'application.	
Restrictions d'utilisation :	Consulter l'étiquette du produit pour des renseignements concernant les restrictions d'utilisation de ce produit.	
Fabriqué pour :	Fournisseur initial :	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE MÉDICALE :
WINFIELD SOLUTIONS, LLC P. O. Box 64589 St. Paul, MN 55164-0589, É.-U.	WINFIELD UNITED CANADA, ULC 101-302 Wellman Lane Saskatoon, Saskatchewan S7T-0J1, CAN 1 306 249-5112	1 877 424-7452 (24 h)
EN CAS D'URGENCE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT CHIMIQUE, CONTACTER CHEMTREC AU 1 800 424-9300 (24 heures)		

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS		
APERÇU DES CAS D'URGENCE : Poudre blanche avec une faible odeur. Provoque une irritation des yeux. Peut provoquer une irritation de la peau et des voies respiratoires.		
EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :		
Yeux : Provoque une irritation modérée, mais temporaire, des yeux.		
Peau : Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une légère irritation de la peau.		
Inhalation : Des concentrations excessives de poussières nuisibles peuvent provoquer des réactions comme la toux, l'éternuement et l'irritation nasale.		
Ingestion : Peut provoquer des perturbations gastriques.		
Conditions préexistantes : L'exposition à la poussière peut aggraver les conditions respiratoires préexistantes.		
Effets chroniques sur la santé : Aucun connu.		
Cancérogénicité	NTP : Ne figure pas sur la liste.	CIRC : Ne figure pas sur la liste. OSHA : Ne figure pas sur la liste.
CLASSIFICATION SIMDUT 2015 : Irritant oculaire, catégorie 2B		
MOT-INDICATEUR : AVERTISSEMENT		
MENTIONS DE DANGER : Provoque une irritation des yeux.		
Pourcentage de produit ayant une toxicité inconnue : 0 %		
CONSEILS DE PRUDENCE :		
Prévention :	Se laver les mains, le visage et les autres parties touchées soigneusement après manipulation.	
Intervention :	En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin.	
Stockage :	Consulter la section 7 pour les renseignements sur le stockage.	
Élimination :	Consulter la section 13 pour les renseignements sur l'élimination.	

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS		
Ingrédient	% (poids)	N° d'hom. CAS
Mélange exclusif de polydiméthylsiloxane, d'adjuvants antimousses et de produits inertes	100,0 %	S. O.
Consulter la section 8 pour les limites d'exposition.		

SECTION 4 : PREMIERS SOINS	
Inhalation :	Éloigner la victime de la zone contaminée et la transporter à l'extérieur. En cas de malaise, consulter un médecin.

Ingestion :	Faire en sorte que la victime se rince la bouche et boive beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par un centre antipoison ou un médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin.
Yeux :	Rincer les yeux avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour faciliter l'irrigation. Au bout de 5 minutes, retirer les lentilles de contact, si la victime en porte, et continuer de rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Peau :	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Laver la peau exposée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si la peau devient irritée.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre chimique ou du dioxyde de carbone (CO₂).

Méthodes d'extinction inappropriées : Jet d'eau.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Porter un appareil de protection respiratoire autonome approuvé par le *NIOSH/MSHA* et une tenue de feu complète. Endiguer la zone pour empêcher le ruissellement et la contamination des sources d'eau. Éliminer ultérieurement l'eau ayant servi à maîtriser l'incendie. Éviter de respirer les vapeurs; se tenir en amont. L'eau peut être inefficace pour lutter contre l'incendie. Utiliser de l'eau pulvérisée/un brouillard d'eau pour refroidir les récipients et les pompiers.

Produits de combustion dangereux : Peut produire du formaldéhyde à des températures d'environ 148 °C (300 °F) et plus. Peut également produire des oxydes de carbone, des oxydes de soufre, des oxydes d'azote et de la silice cristalline.

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : La chaleur peut faire monter la pression et rompre les récipients fermés, répandant ainsi l'incendie et augmentant le risque de blessure.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Consulter la section 8 pour connaître l'équipement de protection individuel à porter lors du confinement et du nettoyage d'un déversement impliquant ce produit. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer la poussière.

Précautions relatives à l'environnement : Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts et les cours d'eau à proximité.

Méthodes pour le confinement et le nettoyage : Balayer et pelleter. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Les déversements accidentels peuvent être nettoyés en les balayant, en les aspirant ou en les rinçant avec de l'eau. Ne pas remettre le produit déversé dans le récipient d'origine.

Autres renseignements : Aucun autre renseignement disponible.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention : Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer la poussière. Nettoyer immédiatement les déversements qui surviennent pendant la manutention. Maintenir les récipients fermés lorsqu'ils sont inutilisés. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit, particulièrement avant de manger, de boire, de fumer, d'aller aux toilettes ou d'appliquer des produits de beauté.

Stockage : Stocker dans un endroit frais, sec, hors de la portée des enfants, à l'écart des aliments et de la nourriture pour animaux, et à l'écart des substances incompatibles. Protéger l'emballage des dommages physiques et du feu.

Température minimale de stockage : Non établie

Autres précautions : Consulter les lois et la réglementation fédérales, provinciales et locales relatives au stockage.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Lignes directrices d'exposition pour les composants :	<i>OSHA PEL</i>	<i>ACGIH TLV</i>	<i>NIOSH REL</i>
Particules non classifiées ailleurs	Poussière totale : 15 mg/m ³ (TWA) Poussière respirable : 5 mg/m ³ (TWA)	Poussière totale : 10 mg/m ³	
<p>Protection respiratoire : Demander des conseils professionnels avant de choisir et d'utiliser un respirateur. Suivre les directives de l'<i>OSHA</i> relatives aux respirateurs (29 CFR 1910.134) et porter un appareil respiratoire approuvé par l'<i>OSHA/NIOSH</i> pour les particules générales, lorsque les normes d'exposition sont dépassées ou que de l'irritation survient.</p>			
<p>Contrôles d'ingénierie : Ventilation locale par aspiration : Fournir des systèmes de ventilation générale ou locale par aspiration afin de maintenir les concentrations de particules dans l'air sous les limites d'exposition admissibles par l'<i>OSHA</i> ou les autres limites d'exposition spécifiées. La ventilation locale par aspiration est recommandée.</p>			
<p>Gants de protection : Porter des gants de protection contre les produits chimiques pour prévenir l'exposition cutanée répétée.</p>			

Protection oculaire : Pour éviter le contact avec les yeux, porter des lunettes de protection chimique ou un écran facial et des lunettes de protection. Les lentilles de contact ne constituent pas un dispositif de protection des yeux. Une douche oculaire ou une source d'eau devrait être facilement accessible sur le lieu de travail.

Autre équipement ou vêtement de protection : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes afin de prévenir le contact prolongé et répété avec la peau.

Pratiques d'hygiène au travail : Ne jamais manger, boire ou fumer dans les aires de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit, particulièrement avant de manger, de boire, de fumer, d'aller aux toilettes ou d'appliquer des produits de beauté.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Solide	Gravité spécifique (H₂O = 1) :	Ne s'applique pas
Tension de vapeur (mm Hg) :	Ne s'applique pas	Densité (lb/gal) :	Ne s'applique pas
Densité de vapeur (air = 1) :	Ne s'applique pas	Point de fusion/point de congélation :	Non établi
Solubilité dans l'eau (% poids) :	Soluble	Point/intervalle d'ébullition :	Non établi
Viscosité :	Ne s'applique pas	pH (solution 10 %) :	6 à 8
Apparence et odeur :	Poudre blanche avec une légère odeur	Point d'éclair :	> 93 °C (194 °F)

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucune connue.

Stabilité chimique : Le produit est stable aux température et pression ambiantes, sous conditions normales de stockage et de manipulation.

Risque de réactions dangereuses : Aucun connu.

Conditions à éviter : Éviter la chaleur, les flammes nues et la production de poussière. Isoler des oxydants forts.

Matériaux incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition dangereux : Peut produire du formaldéhyde à des températures d'environ 148 °C (300 °F) et plus. Peut également produire des oxydes de carbone, des oxydes de soufre, des oxydes d'azote et de la silice cristalline.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË

Effets oculaires : Provoque une irritation modérée, mais temporaire.

Effets cutanés : DL₅₀ (rat) > 5 000 mg/kg. Une exposition prolongée peut causer une légère irritation et une dermatite.

Effets aigus par inhalation : La CL₅₀ n'est pas établie; des concentrations excessives de poussières nuisibles peuvent provoquer des réactions comme la toux, l'éternuement et l'irritation nasale.

Effets aigus oraux : DL₅₀ (rat) > 5 000 mg/kg; l'ingestion de quantités excessives peut provoquer de l'irritation gastro-intestinale et peut avoir des effets chroniques.

Toxicité pour certains organes cibles : Aucune connue.

TOXICITÉ CHRONIQUE

Effets chroniques : L'exposition ne devrait pas causer d'effets chroniques sur la santé.

Cancérogénicité : Aucun composant de ce produit ne devrait avoir d'effets cancérogènes.

Mutagénicité : Aucun composant de ce produit ne devrait avoir d'effets mutagènes.

Tératogénicité : Aucun composant de ce produit ne devrait avoir d'effets tératogènes.

Toxicité pour la reproduction : Aucun composant de ce produit ne devrait avoir d'effets sur le système reproducteur.

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

APERÇU ENVIRONNEMENTAL : Non établi

DONNÉES ÉCOTOXICOLOGIQUES :

Toxicité aiguë et prolongée chez les poissons : Non établie

Toxicité aiguë chez les invertébrés aquatiques : Non établie

Toxicité chez les plantes aquatiques : Non établie

Toxicité aiguë et prolongée chez les oiseaux : Non établie
 Toxicité chez les abeilles mellifères : Non établie

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX :

Absorption/mobilité dans le sol : Non établie
 Persistance et dégradation : Non établie
 Potentiel de bioaccumulation : Non établi
 Autres effets négatifs : Aucun connu

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Déchets : Éliminer conformément aux lois et à la réglementation fédérales, provinciales et locales en vigueur.

Récipient : Rincer trois fois et recycler le récipient ou l'éliminer conformément aux lois et à la réglementation fédérales, provinciales et locales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT : (terre) Non régi

IMDG : (mer) Non régi

ATAI : (air) Non régi

TMD : (Canada) Non régi

MEX : Non régi

OACI : (air) Non régi

RID : Non régi

ADR : Non régi

ADN : Non régi

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Inventaire TSCA : Les composants figurent à la liste de la TSCA ou en sont exempts.

Liste intérieure des substances du Canada : Tous les composants figurent sur la liste.

Réglementation fédérale des É.-U.

Renseignements du SARA Title III :

Section 302/304 – *Extremely hazardous substances* : Aucune inscrite

Section 311/312 – *Hazard Categories* : Aucune inscrite

Section 313 – Les produits chimiques suivants sont assujettis aux exigences de déclaration de la section 313 du *Title III, Superfund Amendments and Reauthorization Act* de 1986 et 40 CFR 372 : Aucun inscrit

CERCLA – Ce produit contient les produits chimiques suivants, ayant une quantité déclarable (RQ) en vertu du *Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)* :
 Aucun inscrit

Proposition 65 (Californie) : Ce produit ne contient pas de substance chimique connue dans l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres dommages au fœtus.

Renseignements sur le Droit de savoir (RTK) des travailleurs et des communautés aux États-Unis (CT, IL, MA, MN, NH, NJ, PA, RI) :

Nom chimique	N° CAS	État(s)
--------------	--------	---------

Aucun inscrit

Autres renseignements : Les ingrédients à l'état de traces (s'il y en a) sont présents en concentration < 1 % (< 0,1 % pour les agents cancérigènes potentiels, les agents toxiques pour la reproduction, les agents mutagènes des voies respiratoires et les agents sensibilisateurs). Aucun des ingrédients à l'état de traces ne contribue un risque supplémentaire important aux concentrations pouvant être

présentes dans ce produit. Toutes les informations pertinentes sur les dangers ont été fournies dans ce document, selon les exigences de la norme de la *Federal Occupational Safety and Health Administration* (29 CFR 1910.1200), équivalent pour les États américains, et de la norme du Système canadien d'identification des matériaux dangereux (CPR 4).

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Avis de non-responsabilité : Les renseignements figurant sur cette fiche sont basés sur les données disponibles de sources fiables et sont exacts à la connaissance de WinField Solutions. WinField Solutions, LLC n'offre aucune garantie, exprimée ou implicite, concernant l'exactitude des données ou les résultats obtenus suite à l'utilisation de ce produit. Rien dans la présente fiche ne peut être interprété comme une recommandation d'une pratique ou d'un produit violant toute loi ou tout règlement. L'utilisateur a l'entière responsabilité de déterminer que tout matériau ou produit est convenable pour un but précis et de prendre toutes les mesures de précaution adéquates. Nous déclinons toute responsabilité pour les blessures ou les dommages résultant d'une mauvaise utilisation du matériau ou du produit décrit ici.

Date de publication : 11 septembre 2017